



Berne, le

Aux membres des Commissions des finances

## Note d'information

### Extrapolation de septembre 2019: confirmation de l'amélioration du résultat

#### 1 Recul par rapport à l'extrapolation précédente

Alors que la Confédération prévoyait un excédent de 1,2 milliard au budget 2019, le solde de financement ordinaire pourrait finalement atteindre 2,6 milliards. L'amélioration, telle qu'elle ressort de l'extrapolation de septembre, est imputable à l'augmentation des recettes (+ 0,5 mrd, soit + 0,6 %) et à la diminution des dépenses (- 0,9 mrd, soit - 1,2 %). Les recettes supplémentaires découlent, en majeure partie, de l'impôt fédéral direct (+ 0,6 mrd) et de l'impôt anticipé (+ 0,4 mrd). Du côté des dépenses, les diminutions liées aux soldes de crédits (- 1,5 mrd) devraient largement compenser les besoins additionnels dus aux crédits supplémentaires et aux dépassements de crédits (+ 0,6 mrd).

Une légère détérioration de 0,2 milliard est attendue par rapport à l'extrapolation de juin en raison notamment de recettes moindres et de dépenses un peu plus élevées. L'évolution constatée lors de l'extrapolation précédente s'est donc confirmée. L'incertitude demeure toutefois grande pour ce qui est de l'impôt anticipé en particulier.

Tableau 1: compte de financement 2019 – extrapolation au 30 septembre 2019

En milliards de francs	Budget 2019	Extrap. juin	Extrap. sept.	Différence sept. - B	Différence sept. - juin
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>73,6</b>	<b>74,2</b>	<b>74,0</b>	<b>+0,5</b>	<b>-0,2</b>
Recettes fiscales	69,1	69,7	69,6	+0,4	-0,1
Recettes non fiscales	4,4	4,6	4,5	+0,04	-0,1
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>72,3</b>	<b>71,4</b>	<b>71,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>+0,0</b>
Dépenses courantes	61,2	60,4	60,3	-0,9	-0,1
Dépenses d'investissement	11,1	11,0	11,1	-0,0	+0,1
<b>Solde de financement ordinaire</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>+1,4</b>	<b>-0,2</b>
Recettes extraordinaires	–	0,5	0,5	+0,5	+0,0
Dépenses extraordinaires	–	–	–	–	–
<b>Solde de financement</b>	<b>1,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>+1,9</b>	<b>-0,2</b>

Note: les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Les prévisions concernant la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel ont encore été revues à la baisse. Selon les nouvelles estimations, celle-ci devrait atteindre 0,8 % (extrapolation de juin: 1,2 %; budget: 2,0 %). Compte tenu de la croissance économique réelle plus faible, le déficit autorisé est de 0,1 milliard. L'excédent



structurel pour l'année 2019 se monte donc à 2,7 milliards (extrapolation de juin: 2,8 mrd; budget: 0,9 mrd).

L'extrapolation se fonde sur l'état des recettes et des dépenses durant l'année. Elle comporte de grandes incertitudes, étant donné que les paiements peuvent fortement varier selon les mois.

Dans l'extrapolation de septembre, les recettes n'affichent qu'une faible diminution (- 0,1 mrd) par rapport à l'estimation de mai, sur laquelle se fondent les chiffres du budget 2020. Cet écart est négligeable et ne requiert aucune adaptation du budget 2020. Les chiffres définitifs pour l'année de référence 2019 ne seront disponibles qu'au moment de l'établissement du compte d'État, après l'adoption du budget 2020 par le Parlement.

## 2 Bases de l'extrapolation

Le 30 octobre 2019, le Département fédéral des finances (DFF) publiera les chiffres des recettes fiscales des neuf premiers mois de 2019 ainsi qu'un aperçu du résultat attendu du compte de financement, extrapolé sur la base des chiffres disponibles à fin septembre. Par la présente note, établie en vertu de l'art. 142, al. 4, LParl (RS 171.10), le DFF informe le Conseil fédéral et les Commissions des finances des résultats de cette extrapolation.

Dans le cadre de l'extrapolation, les recettes sont estimées séparément sur la base des rentrées fiscales enregistrées jusqu'à la fin du mois de septembre et des prévisions conjoncturelles les plus récentes, puis extrapolées sur la base des données empiriques des années précédentes. Les recettes de l'impôt anticipé sont estimées au moyen d'un modèle statistique actualisé en fonction du résultat du compte pour l'année précédente. Pour ce qui est des dépenses, l'extrapolation se fonde, d'une part, sur une enquête menée auprès des départements concernant les hausses et baisses des dépenses attendues par rapport au budget et, d'autre part, sur les estimations basées sur les résultats des dernières années.

## 3 Évolution des paramètres macroéconomiques

Le groupe d'experts de la Confédération a publié ses prévisions conjoncturelles les plus récentes le 17 septembre 2019. Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le PIB nominal devrait croître de 1,3 % en 2019, alors que le budget prévoyait une croissance de 2,7 %.

Tableau 2: paramètres macroéconomiques 2019

Variation en %	Budget 2019 22.8.2018	Groupe d'experts 13.6.2019	Groupe d'experts 17.9.2019
PIB nominal	2,7	1,8	1,3
PIB réel	2,0	1,2	0,8
Inflation (IPC)	0,8	0,6	0,5



#### 4 Estimation des recettes ordinaires

Les recettes devraient être inférieures de 209 millions au montant estimé en juin. Les estimations ont été révisées pour, notamment, le produit de la TVA, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation et des recettes non fiscales:

- L'estimation des recettes provenant de la *taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* a été revue à la baisse (- 110 mio) par rapport à l'extrapolation de juin. Ainsi, ces recettes devraient être inférieures de quelque 350 millions au montant inscrit au budget. En général, elles suivent l'évolution de la croissance économique nominale. Cette dernière ayant été abaissée à 1,3 %, l'estimation des recettes provenant de la TVA a également été corrigée vers le bas.
- En ce qui concerne l'*impôt sur les véhicules automobiles* et les *droits de douane à l'importation*, l'extrapolation de septembre table sur un nouveau recul des revenus par rapport à l'extrapolation de juin. Ceux-ci devraient ainsi diminuer respectivement de 20 millions (- 40 mio par rapport au budget) et de 10 millions (- 20 millions par rapport au budget).
- On s'attend à ce que les *recettes non fiscales* soient inférieures de 85 millions à la valeur obtenue lors de l'extrapolation précédente. Cette diminution tient à la baisse des revenus tirés des opérations de change. L'estimation des taux de change applicables aux transactions spéciales a été corrigée par rapport à l'extrapolation de juin.

Conformément aux chiffres annoncés dans le cadre de l'extrapolation de juin, les recettes provenant de l'*impôt fédéral direct* devraient dépasser de presque 0,6 milliard le montant inscrit au budget. En l'absence d'une base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'*impôt anticipé*. Les recettes sont en revanche estimées sur la base d'un modèle statistique. Celui-ci indique toujours une hausse des recettes de 0,4 milliard par rapport au montant budgétisé. À la fin du mois de septembre, le produit (solde) de l'impôt anticipé affichait un montant de 16,5 milliards, soit 2,7 milliards de plus que l'année précédente. Ainsi, le résultat pour l'exercice 2019 pourrait, comme lors des deux derniers exercices, dépasser le montant inscrit au budget. Cependant une grande incertitude persiste quant aux demandes de remboursement, car celles-ci peuvent être déposées jusqu'à la fin de l'année.

#### 5 Estimation des dépenses ordinaires

Le montant des dépenses ordinaires devrait être légèrement supérieur (+ 20 mio) à celui estimé en juin. Les besoins additionnels de 0,6 milliard liés aux suppléments et aux dépassements de crédits seront plus que compensés par des soldes de crédits de 1,5 milliard. Au final, les dépenses ordinaires devraient donc être inférieures de 0,9 milliard (- 1,2 %) au montant inscrit au budget:

- Des dépenses supplémentaires de quelque 300 millions (y c. reports de crédits) ont été sollicitées par le biais des *suppléments au budget 2019*. Au total, les crédits supplémentaires requis représentent 0,4 % des crédits budgétaires. L'extrapolation de juin tablait sur un volume de 292 millions au total.



- Les *dépassements de crédits* sont estimés à 300 millions. Ils concernent essentiellement des dépenses liées aux recettes (+ 143 mio). Il s'agit en particulier des parts des cantons aux recettes de l'impôt fédéral direct et du produit net de l'impôt anticipé. Des coûts additionnels liés à des prestations supplémentaires dans le cadre de divers projets informatiques ont également généré des dépassements de crédits (+ 59 mio à l'OFIT).
- Sur la base des expériences acquises ces deux à trois dernières années, les *soldes de crédits* devraient se monter à 1,5 milliard, soit 2,1 %, des dépenses budgétisées. Cette part est quasiment la même que celle des trois dernières années (2,0 %). Parmi les soldes de crédits d'ores et déjà connus, les plus importants concernent les charges liées à l'armement dans le domaine de la défense (- 100 mio), l'aide sociale fournie aux demandeurs d'asile (- 89 mio), la réduction individuelle des primes (- 61 mio) et les dépenses d'exploitation relatives aux centres fédéraux pour demandeurs d'asile (- 44 mio). Les autres soldes de crédits se répartissent sur l'ensemble de l'administration fédérale.

## **6 Budget extraordinaire**

Alors qu'aucune recette extraordinaire n'était prévue lors de l'établissement du budget, on s'attend, à l'heure actuelle, à des recettes supplémentaires de 515 millions (extrapolation de juin: 490 mio) pour l'année 2019. Celles-ci proviennent de l'attribution de fréquences de téléphonie mobile dans le cadre d'une mise aux enchères qui a eu lieu au printemps (376 mio). Elles résultent également des amendes prononcées par la Commission de la concurrence à l'encontre, d'une part, de divers établissements bancaires qui avaient coordonné leur comportement sur le marché des devises (113 mio) et, d'autre part, de sociétés de financement ayant échangé des informations relatives aux taux de leasing automobile (26 mio).

Département fédéral des finances DFF

Ueli Maurer

### Annexe:

- communiqué de presse (f)